



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Scannez le QR code
pour accéder au
registre dématérialisé

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande de permis de construire présentée par la société TotalEnergies Renouvelables France, dont le siège social est situé Technoparc de Mazeran 74 rue Lieutenant de Montcabrier CS 10034 34500 Béziers, en vue de l'aménagement d'une centrale solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit Kerspec à Plumelin, sera ouverte en mairie de Plumelin du lundi 30 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 1^{er} décembre 2023 à 17h00, soit pour une durée de 33 jours.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique,
- un dossier produit par la SAS TotalEnergies Renouvelables France comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact environnementale et un résumé non-technique,
- les avis recueillis sur le projet,
- l'avis d'information de la MRAe Bretagne du 22 décembre 2022.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de Plumelin, aux jours et horaires d'ouverture habituels au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan : www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications – sous-rubrique enquêtes publiques – Plumelin)

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de TotalEnergies Renouvelables France – courriel : maxime.jeannin@totalenergies.com – tel : 07 64 57 35 69

Mme Christine Bosse, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées en mairie de Plumelin pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes :

- le lundi 30 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mardi 14 novembre 2023 de 15h30 à 18h30
- le samedi 25 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice en mairie de Plumelin, ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice en mairie de Plumelin – 6 bis rue de la Mairie – 56500 Plumelin ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-4930@registre-dematerialise.fr ou directement sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4930> ou via le QR code ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice seront consultables en mairie de Plumelin. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4930>.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de Plumelin du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un permis de construire, éventuellement assorti de prescriptions, ou un refus.